Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1994)

Heft: 67

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

revue de presse

Genève

Beaux-Arts

☛ C'est chose faite, Genève a «son» musée d'art moderne et contemporain, dénommé très exactement le «Mamco». Il aura fallu vingt bonnes années pour que ce musée ouvre ses portes. Installé dans les anciens locaux de la Société genevoise d'instruments de physique, propriété de la Ville de Genève, il a ouvert ses portes pour la première fois le samedi 24 septembre. Il s'agit, même si les locaux appartiennent à la ville, d'une fondation privée, présidée par Philippe Nordmann, qui gère et administre le Mamco. Le directeur du musée, Christian Bernard, dispose de plus de 3500 m², répartis sur quatre étages, pour présenter l'art des années 60 à notre époque. C. Bernard montrera des ensemble thématiques ou monographiques, grâce à un millier d'oeuvres qui proviennent de la collection de l'Association pour un musée d'art moderne (Aman), des acquisitions de la Fondation Mamco et d'une quarantaine de collections publiques et privées, suisses ou étrangères. ✍

Jura

Chômage

☛ Le canton du Jura veut renforcer les mesures de lutte contre le chômage. C'est pourquoi il vient d'ouvrir le CAFE, Centre d'accompagnement vers la formation et l'emploi. Ce centre, qui regroupe différents services jusque-là indépendants, a pour objet de guider et d'assister les chômeurs en recherche d'un emploi. Le CAFE va abriter sous le même toit les Services des arts et métiers et du travail (SAMT), de la formation professionnelle et de l'enseignement. Il sera ouvert à tous les demandeurs d'emploi qui souhaitent opérer une reconversion professionnelle, préciser un projet ou acquérir un perfectionnement. ✍

Fribourg

Affaires

☛ Trois enquêtes disciplinaires et une enquête pénale contre le commandant de la police, une procédure pour fraude fiscale contre l'ancien conseiller national Pierre Rime, décédé entre-temps, un entrepreneur inculpé pour avoir donné des dessous-de-table et un député à l'amende : l'actualité a été les derniers temps dominée par les affaires qui secouent le canton. Les enquêtes disciplinaires contre le commandant Joseph Haymoz ont été ordonnées par le Conseil d'Etat. L'une de celle-ci concerne une enquête pénale ouverte le 5 juillet dernier contre M. Haymoz pour entrave pénale : lui et l'un de ses officiers avaient oublié de dénoncer à la justice un vol d'argent commis en 1987 au poste de police de Guin.

Les deux autres enquêtes qui ont été lancées concernent l'affaire dite «du chef de garage». Celui-ci, bien que l'enquête pénale ouverte contre lui soit close, est soupçonné de s'être rempli les poches lors d'achats et de reventes de matériel. L'ancien juge fédéral Arthur Haefliger estime que Joseph Haymoz et ses proches collaborateurs ont bel et bien «omis, pendant plus d'une année, de procéder à la dénonciation des faits allégués, quand bien même la loi exige qu'on y procède immédiatement». De plus, seconde faute disciplinaire, M. Haymoz s'est immiscé de «manière inadmissible» dans la procédure pénale contre le chef du garage en exigeant du juge d'instruction qu'il n'interroge pas les personnes extérieures au corps de police. A peine prononcée l'ouverture de ces enquêtes disciplinaires, le Conseil d'Etat révélait que feu Pierre Rime avait caché au fisc, de son vivant, des placements de capitaux pour environ 13 millions de frs.s. ✍

Nidwald

Aviation

☛ Un temps radieux, quelque 11.000 visiteurs, de spectaculaires démonstrations aériennes : le meeting d'aviation «Air 94» organisé fin août à Buochs a été un plein succès, selon les organisateurs. Mais les riverains n'ont pas manqué de se plaindre, dénonçant les «shows aériens insensés». A noter que les Hunter de l'armée suisse ont fait leurs adieux à l'occasion de ce meeting qui célébrait également le 80ème anniversaire des troupes d'aviation et les 30 ans de la Patrouille Suisse. ✍

Schwytz

Niet

☛ Les cantons de Schwytz et de Zoug disent non : ils refusent d'aider le centre de renvoi des toxicomanes n'habitant pas Zurich. Au contraire de l'Argovie qui a mis des policiers à disposition du centre zurichois. Les autres cantons, membre de l'association de soutien du centre, examinent actuellement une aide éventuelle. Il s'agit des cantons de St-Gall, Thurgovie et de Schaffhouse.

Saint-Gall

Trop cher

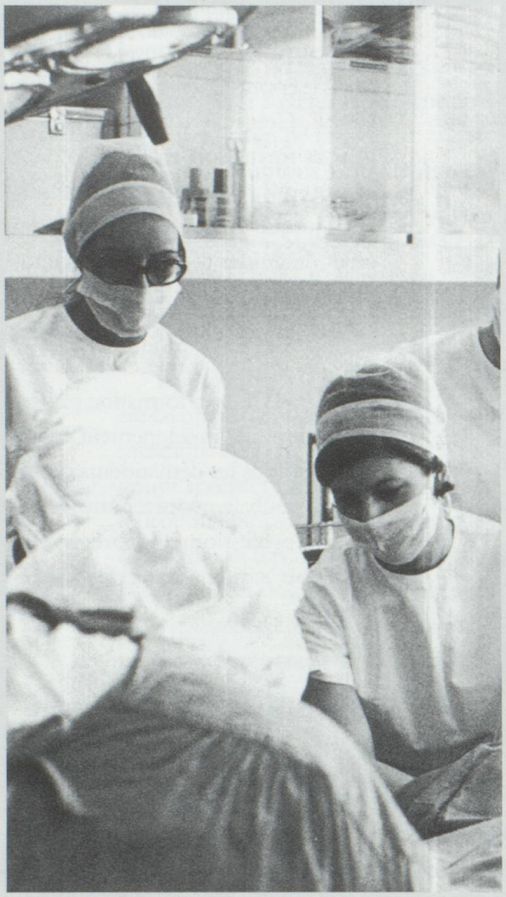

☛ L'Hôpital cantonal de St-Gall veut mettre en service en 1997 sa propre unité de chirurgie cardiaque. Cette solution est, apparemment, financièrement plus avantageuse que les contrats de collaboration avec les hôpitaux zurichois. Les études montrent que pour 5 à 600.000 habitants, 300 interventions au moins sont nécessaires chaque année. 57 emplois pourraient en outre être créés. Quant aux investissements nécessaires, ils dépasseraient les 10 millions de frs.s. auxquels il faut encore ajouter une somme de 7 à 8 millions, pour les frais d'exploitation. De toute façon, le souverain décidera, puisque ce projet nécessite une votation cantonale programmée pour l'automne 1995. ✍

Neuchâtel

S.O.S.

☛ Rien ne va plus pour la «Navigation du lac du Brenets», qui fait la navette entre le port du Pré-du-Lac et le Saut du Doubs. Chaque saison, ses trois bateaux ont ainsi transporté 103.000 passagers. Mais cela ne suffit pas. Jean-Claude Durig, patron de la petite compagnie, a dû licencier son personnel. Accumulant les déficits depuis 4 ans, M. Durig n'a pas voulu pour autant augmenter les tarifs : 10 frs. pour l'aller et le retour, «c'est un maximum», explique-t-il. Sans aide, il ne peut continuer. La commune des Brenets ne l'a jamais aidé. Il a bien demandé un soutien financier à la Confédération, mais cela lui a été refusé car la compagnie ne fait pas de transport à l'horaire entre deux localités. C'est le cas de la compagnie «Navigation du lac de Neuchâtel et Morat», qui assure un service régulier, même si les pendulaires ne représentent qu'une infime partie de son trafic passagers. Mais, pour ce service rendu, elle reçoit l'aide de la Confédération, des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel qui, l'an passé, ont couvert un déficit de 1,784 millions de frs.s. Jean-Claude Durig n'en demande pas autant, il lui suffirait entre 100 et 200.000 frs.s. par an. L'an prochain, si une solution ne se présente pas sous la forme d'une aide financière, J.-C. Durig, après 32 ans passés comme capitaine et promoteur touristique du Haut Jura Neuchâtelois, ne fabriquera plus que des bateaux dans son chantier naval. ✍

Naturalisation facilitée

☛ La commune de Jona va accélérer les procédures en matière de naturalisation des jeunes étrangers. Le Conseil communal a décidé de faciliter de telles demandes, car Jona avait accepté ce principe lors de la votation fédérale du 12 juin dernier. La commune offrira une naturalisation facilitée aux jeunes étrangers nés en Suisse et âgés entre 15 et 24 ans au moment de la demande. La procédure accélérée permet de traiter les dossiers de ces jeunes en priorité dans la commune, avant de les transmettre aux autorités cantonales et fédérales. ✍

Réhabilitation

☛ La ville de St Gall aura son chemin Paul Grüninger, du nom de l'ancien commandant de la police cantonale. Paul Grüninger, révoqué pendant la dernière guerre et qui a été réhabilité politiquement en juin dernier. Congédié en 1939, pour avoir laissé entrer en Suisse 3000 réfugiés en provenance de l'Allemagne nazie, il s'était vu infliger en outre une condamnation pénale pour avoir outrepassé les ordres. ✍

Tessin

Université

☛ Le Conseil d'Etat tessinois vient d'accepter le principe de la création d'une université au Tessin lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue à Bellinzone. Le gouvernement a adopté l'entrée en matière du projet de loi pour la constitution de trois facultés. La faculté d'architecture serait installée à Mendrision, celles des sciences économiques et des sciences de la communication à Lugano. La possibilité d'augmenter le nombre de facultés à l'avenir a été évoquée mais les aspects financiers doivent être encore définis. ✍

Zurich

Médias

☛ Les projets de télévisions régionales fleurissent. Dernier en date, TeleZüri, lancée par Roger Schawinski et le groupe de presse Ringier. Roger Schawinski n'est pas un inconnu. En 1979, il lançait Radio 24, émettant depuis l'Italie, donnant du coup une impulsion nouvelle à la libéralisation des médias en Suisse. Quelques années plus tard, il récidivait avec Opus Radio, diffusant par satellite des programmes de musique classique, mais ce fut un échec. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la radio et la télévision, plus d'une soixantaine de journaux télévisés et autres mini-programmes ont reçu une concession du Conseil Fédéral. Les programmes de télévision à l'échelon d'une région linguistique ont échoué, à l'exemple de European Business Chanel et du projet ambitieux de Margrith Trappe. Autre épisode dans la guerre des médias, le Conseil Fédéral refusait au printemps dernier l'ouverture d'une «fenêtre» sur la Suisse au géant allemand RTL, allié à d'importants éditeurs alémaniques. Ce refus à un promoteur étranger a réveillé les promoteurs suisses. TeleZüri est le premier projet de télévision régionale concessionné en juillet dernier par le Conseil Fédéral. Il compte sur un potentiel de 1,27 million de téléspectateurs. Ses journalistes, formés à l'américaine, iront seuls sur le terrain, équipés d'une caméra vidéo. L'on retrouve à Berne le même genre de projet, avec TeleBärn, que des éditeurs de journaux bernois (la «Berner Zeitung en tête), soleurois et fribourgeois veulent lancer, alliés à des téléréseaux dont Rediffusion. Mais TeleBärn est en concurrence avec un autre projet, BäreTV que veulent lancer plusieurs petits éditeurs. A Lucerne comme à St-Gall, deux candidats aspirent à faire de la télévision régionale, tandis que le Stadtkanal de Bâle voudrait bien s'étendre à Bâle-Campagne et que Rüssler TV basée à Baden regarde du côté de l'Argovie.✍

Plainte

☛ L'Union des étudiants de l'Université de Zurich vient de déposer une plainte de droit public auprès du Tribunal Fédéral contre le Conseil d'Etat de Zurich. L'Union s'oppose ainsi au numerus clausus instauré récemment pour les études de médecine. Selon elle, cette mesure est «absurde, injuste et illégale». L'Union a porté plainte au nom de trois candidats aux études de médecine. La décision d'en limiter l'accès selon l'âge est «injuste» puisque les personnes les plus âgées ont la préférence, sans aucune raison objective. Le Conseil d'Etat va donc contre le droit à l'égalité, écrit l'Union dans un communiqué publié à la fin du mois de septembre. Cette mesure est en outre «absurde» car la différence d'âge peut être causée par la durée des études gymnasiales, variable selon les cantons. ✍

Uri

Tremblement de terre

☛ La population uranaise du Schächental a connu, le dernier dimanche du mois d'août, un réveil plutôt désagréable. Un tremblement de terre d'une magnitude de 4 degrés sur l'échelle de Richter a secoué la région. Il n'a toutefois pas causé de dégâts. Selon le service sismologique de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ), le tremblement de terre s'est produit à 8h05. Son épicentre se situait près d'Unterschächen à une profondeur d'environ 8 km. Il a été ressenti dans toute la Suisse centrale. Des secousses telluriques d'une telle intensité ne font en général pas de dégâts. ✍

Interdit

☛ Le Grand Conseil zurichois souhaite copier le modèle bâlois en matière d'interdiction du port de masques lors de manifestations. Il a donc adopté un projet de loi visant à punir toute personne qui se rendrait méconnaissable lors de rassemblements soumis à autorisation. Des exceptions seront naturellement accordées pour les fêtes ou autres cortèges, où les déguisements font partie intégrante de la manifestation. D'autres dérogations sont prévues lorsque les manifestants se cachent pour des motifs évidents de protection de la personnalité. Une législation similaire, agréée par le Tribunal Fédéral, est en vigueur à Bâle depuis 1990. Le projet, contesté par les socialistes et les Verts, découle d'une initiative cantonale du Parti des automobilistes, acceptée l'an dernier par 71% des Zurichois. ✍

Politique

☛ Le canton de Zurich se lance dans la politique étrangère. Pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, un canton invite des gouvernements de régions étrangères et d'autres cantons à tenir une conférence. Son objectif est d'encourager une politique européenne des régions dans un pays qui a refusé l'EEE.... Le Conseil d'Etat zurichois a invité quatre gouvernements de Länder autrichiens et allemands, le chef d'Etat du Liechtenstein ainsi que neuf autres gouvernements cantonaux. La conférence s'est tenue les 2 et 3 septembre au bord de la Limmat. ✍

PETITE ANNONCE

Vends maison individuelle. 167m2. Près Melun. Toutes commodités assurées. Tél. 60 63 04 88 le soir.